



UNE INDUSTRIE VERTE, RÉSILIENTE ET ESSENTIELLE POUR LE QUÉBEC

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Chers membres,

À titre de gestionnaire d'équipes et d'entreprises, il est essentiel que vous disposiez de la bonne information au bon moment afin de vous permettre de prendre les bonnes décisions.

Depuis le début de la crise de la COVID-19, nous nous sommes concentrés à cette tâche entre nos nombreuses discussions avec les autorités gouvernementales. Hier, le gouvernement a mis en pause l'économie du Québec jusqu'au 13 avril, à l'exception des services essentiels.

Comme vous avez pu le constater, le secteur énergétique et les fournisseurs de ce dernier figurent sur cette liste. Dans la mesure où vous produisez de l'énergie, où vous êtes un fournisseur essentiel d'une entreprise qui le fait, vous devez rester ouvert afin de garantir à la population du Québec une alimentation énergétique.

Clarifions les choses et afin de nous assurer que ces consignes ne sont pas le fruit de notre interprétation, mais bien celles voulues par le gouvernement, nous avons fait lire et approuver ce message par les autorités du MERN et du MEI :

Électricité

Si vous êtes actifs dans la production, le transport ou la distribution d'électricité ou encore si vous fournissez des biens et des services essentiels à ce bon fonctionnement, vous restez ouvert. Bien que votre situation particulière ne soit pas sur la liste à ce jour, la production d'électricité à partir de cogénération de biomasse ou de biogaz, vous produisez de l'électricité et donc vous continuez vos opérations.

Bioénergies

Si vous produisez des biocarburants ou du biométhane, vous êtes un intrant légalement obligatoire dans l'essence, le diesel ou le gaz naturel, vous restez ouvert. Vous produisez ou distribuez des granules de bois, donc vous permettez à la population québécoise de rester au chaud et à la maison alors, vous aussi, vous restez en activité.

Liste des fournisseurs stratégiques

Nous vous demandons de dresser la liste de vos fournisseurs stratégiques et de la tenir prête si la situation sanitaire nécessite de resserrer encore d'un cran les mesures. Assurez-vous qu'ils soient en mesure de se déplacer tout en respectant les consignes sanitaires si la situation l'exigeait à l'un ou l'autre de vos sites. Cette information deviendrait essentielle dans l'éventualité où des autorisations de déplacement émises par la sécurité publique devenaient nécessaires. Plus vous serez prêts, plus vous serez en mesure de remplir votre rôle essentiel.

Secteur du génie-conseil et autres services requis sur le terrain

La liste des services essentiels prévoit également le secteur de la construction pour la réalisation de travaux d'urgence sur les infrastructures essentielles, dont notamment dans le secteur énergétique. Comme aucune réparation ou réfection d'urgence ne peut se faire sans la réalisation de plans signés et scellés par un.e ingénieur.e, il va de soi que les services de génies devront également demeurer disponibles. Comme la grande majorité de ces travaux peuvent s'effectuer par télétravail, les services de génie demeurent essentiels. De tels travaux nécessiteront également la présence de surveillants de chantier et de techniciens. Là aussi, ils seront essentiels. Il sera de votre responsabilité que votre personnel respecte les règles sanitaires avant de se présenter sur les chantiers. Ils devront également respecter vos règles internes ou celles exigées par vos clients si celles-ci sont encore plus strictes. Aucun travailleur ou professionnel ayant un doute sérieux d'être infecté ou revenant de l'étranger ne pourra toutefois être déployé.

Secteur manufacturier

Vous fabriquez des équipements requis par la production d'énergie renouvelable, vous demeurez en opération car sans vos produits, nous pourrions perdre certaines unités de production de transport ou de distribution si un problème survenait (n'oublions pas les équipements installés dans les centres hospitaliers ou dans le secteur agroalimentaire). Il vous reviendra de décider le niveau d'effectif que vous désirez conserver dans votre usine et en télétravail afin de demeurer disponible.

Notre industrie est essentielle dans l'effort de guerre du Québec et de l'humanité contre cet ennemi commun, la COVID-19. Par notre présence et nos efforts, nous contribuons activement au maintien des autres services essentiels; nous gardons les Québécois.es au sec et au chaud à la maison et, par notre activité économique, nous permettons de soutenir l'économie.

Par nos actions et notre effort commun, nous sommes une composante incontournable de la sortie de crise et de la relance économique qui viendra. En définitive et le gouvernement le rappelle, :

- Les entreprises qui apparaissent sur la liste des biens et services essentiels, de même que leurs fournisseurs, doivent continuer leurs opérations. Les directives émises par les autorités de la santé publiques continuent toutefois de s'appliquer.
- Tous les employés de ces entreprises qui le peuvent doivent offrir leurs prestations en faisant du télétravail.
- Le gouvernement demande à ce que les activités de ces entreprises soient quand même réduites au minimum requis pour assurer la continuité des services essentiels. 4- Le gouvernement invite les entreprises concernées à poursuivre leurs activités en faisant appel à leur sens des responsabilités dans l'application des directives gouvernementales.

Nous sommes là pour vous, n'hésitez pas à nous contacter et continuez à faire ce que vous faites de mieux.

Amicalement,

JF Samray